

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 20 JUIN 2024</b> <b>Délibération n° 16_20-06-2024</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 14/06/2024 <b>Lieu de la séance</b> : Lavau-sur-Loire <b>Date de la séance</b> : 20/06/2024
<p><b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, J.P BLANC, R. NICOLEAU, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD</p> <p>Mesdames : M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO</p>	<p><b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 25 <b>Procurations</b> : 10 <b>Absent</b> : 1 <b>Nombre de votants</b> : 35</p>
<p><b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> V. BARILLAU pouvoir à JL. THAUVIN R. GUYON pouvoir à M. GALLERAND M. GUILLARD pouvoir à N. FLAURAUD S. MAURE pouvoir à S. HALLIEN-LANIO P. BRIAND pouvoir à M. LEJEUNE D. HARIOT pouvoir à S. PASCO Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE J. LERAY pouvoir à J. TATARD P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO</p>	<p><b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : C. SACHOT <b>Rapporteur</b> : M. MÉZARD</p>
<p><b>Absents excusés :</b> A. JOGUET</p>	

## ADHESION A L'ASSOCIATION CENTRE D'INITIATIVES LOCALES (CIL)

Le Centre d'Initiatives Locales (CIL) a notamment pour objet :

- d'héberger les jeunes entreprises au sein de la pépinière « Créatlantic »,
- de fédérer les acteurs de la création d'entreprises au sein de la Maison de la création située à Saint Nazaire,
- d'accompagner financièrement les entreprises en développement, par la gestion d'un outil d'avances remboursables à taux 0 (Atlantique Initiatives Développement).

Lors de la dernière assemblée générale du CIL en date du 9 janvier 2024, le transfert du fonds « Initiative Loire Océan » à une nouvelle association dédiée a été acté (celui-ci était géré auparavant par le CIL).

Par conséquent, l'activité du CIL se trouve amputée en matière d'aide financière à la création-reprise d'entreprises mais se poursuit s'agissant de l'aide apportée aux entreprises en développement. A ce titre, l'adhésion de la Communauté de communes Estuaire et Sillon au CIL conserve donc un intérêt. (Le montant pour l'année 2024 est de 550 € HT)

### **CONCLUSION**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'AUTORISER la Communauté de communes Estuaire et Sillon à adhérer au Centre d'Initiatives Locales,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 21 juin 2024

Claudine SACHOT  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

25 JUIN 2024

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 25 JUIN 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU